

Pourquoi la commission Kazakhgate se termine sur un (demi-) échec

“Les travaux de la commission ont totalement blanchi Didier Reynders et le MR. S’il y a bien une conclusion à retenir, c’est celle-là.”

David Clarinval
Chef du groupe MR à la Chambre.

- Le rapport de la commission Kazakhgate sera approuvé jeudi en séance plénière de la Chambre.
- Sans surprise, ce sera un vote majorité contre opposition.
- David Clarinval (MR) dénonce l’instrumentalisation des travaux par Georges Gilkinet (Ecolo).

Analyse Antoine Clevers

Tout n’est pas à jeter, loin de là. La commission d’enquête parlementaire sur le Kazakhgate aura au moins eu le mérite de confirmer que cette vaste affaire de trafic d’influence n’est pas une affabulation. Lors de son audition, Claude Guéant, ancien secrétaire général de l’Elysée, a confirmé que la France avait bien voulu sortir le milliardaire Patokh Chodiev et ses acolytes du “trio kazakh” de leur pétrin judiciaire en Belgique. La commission aura aussi mis en lumière les agissements troubles d’Armand De Decker (ancien ministre MR), qui fut l’avocat de M. Chodiev. Enfin, la logique des prises de décisions politiques, puis judiciaires qui auront, en bout de course, été utiles au trio, est apparue clairement et élimine, pour l’heure, l’idée d’un vaste complot en Belgique. Cela n’a pas empêché la commission de conclure ses travaux dans la zizanie politique. Ce qui semblait – presque – inévitable.

Le rapport final de la commission sera débattu ce mercredi en séance plénière de la Chambre, puis adopté jeudi. Majorité contre opposition. Ce vote est en soi un échec parce qu’une commission d’enquête fonctionne, vu la gravité du sujet abordé, sur le mode du consensus, y compris lors de la rédaction des conclusions et des recommandations. Ce fut le cas, par exemple, pour la commission Publi-fin en Wallonie ou celle sur les attentats du 22 mars au Parlement fédéral. Pour la commission Kazakhgate, en revanche, toutes les conditions étaient réunies pour qu’elle vire au pugilat politique et qu’elle accouche d’une souris.

La difficulté, dès le départ, c’est qu’un parti, le MR, était dans l’œil du cyclone. En cause: le rôle joué par Armand De Decker; le fait aussi que c’est le MR qui a remis en 2011 sur la table du gouvernement, puis du Parlement, la loi élargissant la transaction pénale (loi qui permettra au trio de conclure une transaction en juin 2011 et ainsi mettre fin aux poursuites pénales contre lui). Enfin, le nom du vice-Premier ministre MR, Didier Reynders, a été cité dans plusieurs documents de l’enquête judiciaire menée en France.

Réflexe d’autodéfense

Dans ce contexte, la majorité (MR, N-VA, CD&V, Open VLD) a fait corps. Il y a, certes, eu quelques frictions, essentiellement lorsque le CD&V a été attaqué pour avoir été trop perméable au lobby diamantaire (à propos de la loi sur la transaction pénale élargie). Ou lorsque le député Open VLD Vincent Van Quickenborne s’était montré très offensif lors des auditions, au point, nous avait-on dit, de recevoir des remarques du cabinet Reynders. Mais la majorité s’est serré les coudes au moment le plus stratégique: lorsqu’il a fallu tirer les conclusions des travaux et rédiger le rapport final.

Cette attitude peut cependant se comprendre par le comportement – disons – très offensif d’une partie de l’opposition. Le président de la commission, Dirk Van der Maelen (SP.A), a été critiqué pour ses déclarations au picrate contre le MR et le CD&V,

alors que son rôle de président lui demandait une certaine retenue. De même, Georges Gilkinet (Ecolo) a été accusé de s'acharner, sans preuves formelles, contre Didier Reynders. Cela a engendré une sorte de réflexe d'autodéfense dans le camp de la majorité.

Peu de recommandations

La conséquence de tout cela, c'est que le rapport final, après seize mois de travaux, est assez maigrichon. Sur les constats posés, une série d'éléments qui risquaient d'égratigner un partenaire de la majorité (MR, N-VA, CD&V, Open VLD) ont été évacués. On pense, par exemple, à l'intense lobbying mené par les diamantaires anversois

auprès du CD&V (dans le cadre de la loi élargissant la transaction pénale). Ou aux réserves qui auraient pu être émises par la commission à l'égard de certaines de ses conclusions en raison du refus de plu-

sieurs acteurs clés de venir témoigner, dont Armand De Decker.

Rapport assez ténu, aussi, sur les recommandations – l'essence d'une commission d'enquête est pourtant de tirer les leçons du passé. Il y en a une bonne vingtaine en tout. C'est peu. Et on ne trouve rien sur la pratique des lois fourre-tout. Rien sur la prudence législative en période d'affaires courantes. Rien sur le respect plus strict de la séparation des pouvoirs. Des thématiques de nature très politiques qui ont pourtant été au cœur des débats.

Clarival (MR) allume Gilkinet (Ecolo) sur ses “dix mensonges”

Il hésite. Utiliser le terme “mensonge”? Oui, non? “Je sais que c'est violent, mais je n'en vois pas d'autres. Il montre bien la volonté qu'il y a eue de dire des contre-vérités.” Alors David Clarival, le chef du groupe MR à la Chambre, se lâche contre son collègue Ecolo de la commission Kazakhgate : “Voici les dix mensonges de Georges Gilkinet...”

“Attention, je ne dis pas que M. Gilkinet est un menteur”, complète-t-il aussitôt. “Je dis juste qu'il a délibérément affirmé des choses fausses qui ont pu être démontées grâce aux travaux de la commission d'enquête sur le Kazakhgate.”

Le libéral énumère (en ayant sous les yeux la date et le contexte dans lesquels les propos ont été tenus) :

Un: “Georges Gilkinet a affirmé que le Kazakhgate est l'affaire d'Etat la plus grave depuis le dossier Agusta. Factuellement, ça ne tient pas la route.”

Deux: “Claude Guéant (ex-secrétaire général de l'Elysée) a manœuvré pour faire modifier la loi sur la transaction pénale en Belgique ? C'est faux ! Il n'a jamais dit cela.”

Trois: “Les collaborateurs MR n'ont pas communiqué leurs mails de l'époque (à la commission)? Au contraire, ils sont ceux qui ont fourni le plus de documents.”

Quatre: “Le MR a mis un frein à l'audition anticipée de Didier Reynders (vice-Premier MR) ? Mais c'est le président de la commission, Dirk Van der Maelen (SP.A), qui avait proposé d'auditionner les ministres en fin de parcours.”

Cinq: “La commission a dû travailler au forcing pour boucler les auditions le 21 juillet 2017 ? Je rappelle quand même que les travaux devaient durer trois mois, ils ont finalement duré 16 mois...”

Reynders totalement blanchi

Six: Selon Georges Gilkinet, poursuit David Clarival, il est incompréhensible que le ministre de la Justice Stefaan De Clerck (CD&V) ne savait pas que le texte sur la transaction pénale élargie avait été déposé à la Chambre en mars 2011. “Mais M. De Clerck reprend le projet en 2010 dans sa note de politique générale et il a approuvé la notification du conseil des ministres du 3 février 2011.”

Sept: “Didier Reynders joue un rôle central dans le Kazakhgate ? Les travaux de la commission ont totalement blanchi Didier Reynders et le MR. S'il y a bien une conclusion à retenir, c'est celle-là.”

Huit: “La majorité a imposé son rapport lors d'une commission finale à huis clos ? Mais le huis clos, c'est la règle... On n'allait pas la changer pour faire plaisir à Georges Gilkinet et Dirk Van der Maelen.”

Neuf: “Le rapport est trop prudent par rapport aux faits que M. De Decker a commis ? Le rapport condamne pourtant clairement les comportements de M. De Decker. Ils sont jugés déontologiquement inacceptables. Pour le reste, il revient à la Justice de statuer sur son sort.”

Enfin, **dix**: “La majorité a supprimé du rapport les constats dérangeants? Toute

personne objective – y compris Francis Delpérée (CDH, opposition) – ne pouvait accepter les délires de MM. Gilkinet et Van der Maelen qui inventaient un roman en faisant des liens entre des documents, des événements, des personnes qui n’ont rien à voir l’un avec l’autre”, pointe encore sèchement David Clarinval.

“Au MR, conclut-il, on regrette l’instrumentalisation qui a été faite du dossier par deux commissaires (Gilkinet et Van der Maelen) pour salir le parti. Le MR a été attaqué violemment, mais il a accepté de jouer à fond le jeu de la transparence. Et, à part le rôle joué par Armand De Decker, tous les libéraux cités dans cette affaire ont été disculpés.”

A. C.

David Clarinval

Chef du groupe MR
à la Chambre, membre
de la commission Kazakhgate.